

FÉVRIER 2019



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Direction Communication du Grand Besançon - Crédit photo : Eric Chatelain, Emmanuel Erne, Jack Varlet - Imprimerie municipale - février 2019

Contact Presse
Martine MENIGOZ



Tél. 03 81 87 88 87
06 73 79 74 70

martine.menigoz@grandbesancon.fr



www.grandbesancon.fr

Suivez-nous :     



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

La Communauté d'Agglomération vit une étape cruciale. En 2017 et 2018, elle a vu s'agrandir à la fois son territoire et ses champs de compétences parmi lesquelles bien évidemment la création et la gestion des zones d'activité économique ou encore l'eau et l'assainissement depuis maintenant plus d'un an.

Ces deux dernières années lui ont également permis de préparer les évolutions à venir, et notamment **le passage en Communauté Urbaine.** Celui-ci est aujourd'hui à sa portée compte tenu des nouvelles compétences acquises au 1^{er} janvier 2019 (voirie, parcs et aires de stationnement, distribution publique de gaz et d'électricité, infrastructures de véhicules électriques, réseaux urbains de chaleur et de froid, extension et création de cimetières et crématoriums).

Le Conseil communautaire sera ainsi appelé le 28 février prochain à se prononcer sur ce changement de statut, dont nous avons la certitude qu'il contribuera à renforcer l'attractivité de notre territoire et qu'il consolidera notre positionnement dans les discussions avec l'Etat, l'Union Européenne ou encore la Région et le Département. Dans le contexte actuel de forte concurrence entre les territoires, c'est une étape essentielle, pour l'avenir du Grand Besançon, en tant que communauté de destin composée de ses 68 communes, de ses 200 000 habitants et de ses quelque 10 200 entreprises et 90 000 emplois.

Au-delà même de ce changement institutionnel, 2019 s'annonce comme une année riche en événements et en projets phares.

Elle sera **l'année du sport** bien sûr, avec le projet **Grandes Heures Nature**, nouvel événement majeur destiné à être l'un des « marqueurs de notre territoire » et un élément d'identité fédérateur à l'échelle des 68 communes composant le Grand Besançon.

2019 sera aussi une année de mobilisation toute particulière dans les domaines de **l'enseignement supérieur, de la santé, du développement économique et de l'emploi, le dynamisme du cœur de ville, et les aménagements urbains.**

Cette forte ambition portée par le Grand Besançon au travers de son projet de territoire, adopté en 2018, et de la dynamique de passage en Communauté urbaine, s'appuie sur une situation financière saine de la Collectivité maintenue dans la durée, grâce en particulier aux efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années.

Les orientations budgétaires pour 2019 en témoignent, avec **un investissement renforcé** pour les années à venir, dans un cadre budgétaire maîtrisé, comme en attestent la proposition de **stabilité en 2019 des taux de fiscalité locale, pour les ménages comme pour les entreprises,** ou encore le maintien d'un **niveau d'endettement qui reste modéré.**

Pour 2019, le budget consolidé se monte ainsi à plus de 304 M€ (budget principal et budgets annexes confondus) et prévoit près de 72 M€ de dépenses d'équipement, signe de la mobilisation du Grand Besançon, avec ses communes, ses habitants, et ses entreprises, pour construire l'avenir d'un territoire fort et solidaire.

LA TRANSFORMATION DU GRAND BESANÇON

Que de chemin parcouru depuis le District, de 1993 à 2000, et depuis 2001 par le Grand Besançon !

Entre-temps, de 2001 à 2018, ce ne sont pas moins de 633 M€ qui auront été investis par la CAGB sur l'ensemble de ses budgets.

La construction communautaire s'est faite progressivement, par **transferts successifs de compétences**, dans une logique stratégique d'attractivité mais aussi de recherche du meilleur niveau d'intervention publique. Elle s'est faite aussi à travers un mouvement de **mutualisation des services supports** avec la Ville de Besançon dans l'objectif de partager les ressources et les expertises. Cette **mutualisation de moyens** s'est par la suite étendue à **l'ensemble des communes**, avec la création du service **Aide aux communes**, et du **service d'Autorisations du Droit des Sols.**

C'est ainsi que l'approche communautaire a pu faire ses preuves, en s'appuyant sur des principes forts de solidarité, de cohésion et dans le respect de la diversité.

2019 marque à nouveau une étape décisive dans la construction communautaire, avec depuis le 1^{er} janvier, la prise des compétences nécessaires au projet de passage en Communauté Urbaine.

Le passage en Communauté Urbaine, prévu courant 2019, n'est pas, rappelons-le, une fin en soi.

C'est un outil pour conserver une visibilité dans un environnement territorial fortement concurrentiel, pour continuer à défendre ses valeurs, ses atouts économiques, touristiques, d'enseignement supérieur, culturels, environnementaux... et continuer à attirer des habitants et des entreprises.

Il s'agit également de garantir un poids suffisant dans le nouveau contexte territorial, pour **conserver et renforcer des capacités de négociation avec nos partenaires** (Etat, Région, Département, Union européenne, métropole régionale, mais également dans le cadre du pôle métropolitain Centre Franche-Comté et des coopérations avec le Nord Franche-Comté, l'Allemagne et la Suisse).

À titre de comparaison au niveau national, il n'y a plus en 2018 que 6 Communautés d'Agglomération de plus de 100 000 habitants hors la CAGB (contre 13 en 2016).

Bien évidemment, ce changement n'a pas été sans complexité ni sans débats et c'est logique, car il interroge l'organisation territoriale telle que nous la connaissons depuis la décentralisation, mais également la façon de rendre le service public en proximité.

Dans ce cadre, la condition de sa mise en œuvre, et de l'adhésion à ce projet, nécessaire à sa réussite à court-moyen et long termes, était bien sûr la définition préalable, claire et partagée de la gouvernance.

La nouvelle Charte adoptée le 15 février 2018 affirme la proximité et la subsidiarité comme principes fondamentaux et directeurs de l'action du Grand Besançon, et impacte l'organisation politique et administrative de la structure (renforcement du rôle des comités de secteurs qui deviennent également des interfaces entre les communes et la Communauté, création de techniciens de secteurs, délégations de gestion pour le fonctionnement courant de la voirie...).

Il s'agit de conserver tant la proximité avec les usagers, que la réactivité de l'action, en s'appuyant sur la connaissance du terrain des élus et des personnels communaux.

Il convient de rappeler que ces transferts de compétences conduisent systématiquement, et de manière obligatoire, à des transferts de charges (et le cas échéant de recettes), **qui sont compensés pour les communes et pour l'EPCI via les attributions de compensation (AC).**

Un dispositif de soutenabilité, confié à une Commission ad-hoc indépendante, a également été mis en place par la CAGB, afin d'éviter que le transfert de la voirie et les attributions de compensation qui s'y rapportent en investissement ne placent certaines communes dans une impasse budgétaire. **7 communes y sont éligibles,** pour un montant de réduction temporaire d'AC allant de 35 € à 112 € par habitant, avec une clause de revoyure prévue en 2021 pour l'ensemble des communes pouvant prétendre à une aide.

La CAGB a également mis en place des dispositifs de solidarité en finançant sur ses fonds propres près de 3 M€ en 2019 en fonctionnement et en investissement pour permettre une prise en charge optimale des nouvelles compétences.

Enfin, l'acquisition par la CAGB d'espaces supplémentaires à la City en 2018, sa participation à la reconstruction en cours du Centre Technique Municipal (et servant aux compétences transférées comme les déchets, l'Eau, l'Assainissement et la Voirie), son soutien à la réalisation du futur bâtiment abritant les archives, au-delà des économies de fonctionnement qu'elles produisent, témoignent aussi de **l'ancrage croissant de notre structure dans le paysage territorial, et de la réalité, de plus en plus claire et concrète, de ce qui est appelé le « bloc local »** composé des Communes et de leur intercommunalité.



LES GRANDS PROJETS DE L'ANNÉE 2019

L'ambition de la CAGB se retrouve au travers du **projet de territoire.**

Premier axe de mobilisation pour 2019, le projet **Grandes Heures Nature.** C'est un **levier fort d'identité, d'attractivité et de lisibilité,** qui a pour objectif de mettre en valeur les atouts des 68 communes de l'agglomération et de fédérer les publics.

Le festival, qui se tiendra du 13 au 16 juin 2019, constituera un événement majeur, qui complètera les actions menées au quotidien par la CAGB et les communes, notamment pour la réalisation de chemins pédestres, trail et VTT, l'aménagement des collines et de la forêt, les actions en matière de protection de la biodiversité et de préservation de l'environnement.

L'ouverture de la **salle d'escalade** à vocation internationale en 2019, mais aussi l'accélération du **programme de pistes cyclables, le lancement de la première phase de restructuration du plan d'eau d'Osselle-Routelle, l'étude pour la base nautique aux Prés de Vaux et autour du projet équestre** permettront, de manière complémentaire, de diversifier l'offre, tout en renforçant la cohérence et la visibilité.

Bien évidemment, le festival sera complété par d'autres événements marquants : la poursuite du **Salon du Livre, des Mardis des Rives ou encore du festival Détonation,** qui ont ou prendront une dimension de plus en plus communautaire.

2019 marquera aussi l'avancement des études pré-opérationnelles pour 2 opérations d'ampleur presque inédites. Il s'agit bien évidemment de la **Grande Bibliothèque sur le site Saint-Jacques, nouvelle Cité en devenir du Savoir et de l'Innovation,** qui conjuguera une bibliothèque universitaire et une médiathèque d'agglomération dont l'ouverture est prévue début 2025.

C'est aussi **Synergie Campus,** qui va permettre la rénovation, la restructuration, l'accessibilité, l'amélioration de la qualité de la vie étudiante sur le Campus La Bouloie, qui s'ajoute aux projets déjà menés pour le **soutien à la COMUE, à l'ISBA, ou encore à l'installation du siège régional du CROUS.** Les 30 000 étudiants de Besançon constituent un vrai potentiel pour l'avenir qu'il convient de préserver. **L'ensemble des projets universitaires représente ainsi près de 50 M€ au total cofinancés par plusieurs partenaires.** L'Agglomération travaille étroitement avec la Région, l'Etat, l'Université, le Département, l'Union Européenne...

Autre projet phare, l'ouverture du nouveau site de **Bio-innovation sur TEMIS Santé**, qui renforcera l'animation et la structuration de la filière de santé et de médecine du futur. C'est également dans cette logique, de la **créativité, du partage de l'innovation et de l'emploi**, que la CAGB s'engage dans la pérennisation du Hacking Health.

Par ailleurs, dans le domaine économique, l'intervention de la CAGB se poursuivra sur les sites emblématiques notamment la « Nouvelle Ère », les Marnières dont la transformation récente a été impressionnante, la zone de l'Echange, la pépinière de Palente, TEMIS, mais aussi l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire.

En matière de **développement des usages numériques et de mise en place du très haut débit**, l'Agglomération s'engage avec détermination, avec le **Syndicat mixte Lumière**, dans la mise en place du très haut débit, avec une exigence maintenue de respect des délais à l'égard d'**Orange en zone AMII**, avec le **Syndicat Mixte Doubs THD** pour les communes de l'ex Communauté de la Dame blanche Bussière et avec une étude en cours pour les communes du Val Saint-Vitois ou encore avec l'évolution en 2018-2019 du portage de la **Dorsale numérique régionale**.

Cela passe également par des axes de coopération au sein du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté et avec la Suisse, par le soutien au **développement de la smart city**, par l'animation du **Fablab**, l'étude pour la création d'un **quartier d'excellence numérique à Planoise**, ou encore les dispositifs d'aides aux communes et notamment **Ordiclasse ou Num@irie**.

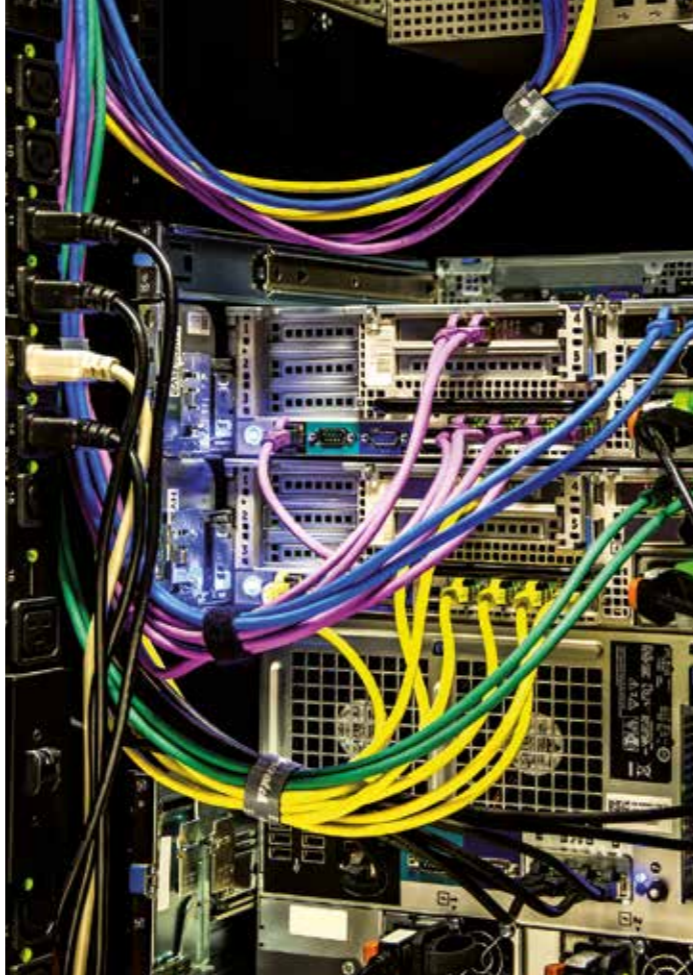
En parallèle, l'Agglomération s'investit, en lien étroit avec la Ville, dans le contrat et plan d'actions **Cœur de Ville**, pour la **dynamisation du commerce, l'embellissement et l'accessibilité du Centre-ville de Besançon**.

De même, elle agit en faveur d'un habitat diversifié, accessible à tous et dans tous les quartiers, les communes, en lien avec l'efficacité énergétique, avec la **poursuite de la mise en œuvre du Plan Local d'Habitat et la préparation du prochain programme, le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, qui va entrer en 2019 dans sa phase opérationnelle parallèlement à la mise en œuvre du contrat de ville**.

Les efforts de la CAGB en matière de qualité de vie se déclinent dans de nombreux autres domaines très concrets qui touchent au quotidien des habitants : la **gestion des déchets, la qualité de l'eau, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables** (avec notamment le projet de méthanisation de Port Douvot ou la poursuite de l'installation des capteurs photovoltaïques), le **Conservatoire à Rayonnement régional et la structuration des réseaux d'enseignement musical**.

Par ailleurs, l'Agglomération organise et gère la **mobilité durable**, avec le réseau de transports en commun mais aussi par exemple, le projet de **développement de l'usage des vélos électriques**, et l'**accessibilité pour les personnes handicapées**, dans le cadre de la nouvelle Délégation de service Public depuis 2018.

L'Agglomération poursuit enfin son soutien au confortement et au développement de son **patrimoine touristique et culturel** : la Citadelle et les ouvrages de Vauban classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les hangars de Thise, le Musée des Maisons Comtoises de Nancray, la Rodia, le Bastion de Bregille...



LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DU GRAND BESANÇON

La stratégie financière du Grand Besançon s'appuie sur 3 piliers :

- **L'affirmation d'un projet pour le développement économique, universitaire, touristique du territoire**, pour la qualité de vie de ses habitants, et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien,
- **La volonté d'un investissement dynamique, ambitieux**, soit 140 M€ sur le budget principal entre 2017 et 2022 hors voirie et hors budgets annexes (mobilité, eau et assainissement, chauffage urbain, etc), permettant le déploiement d'opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, pour le dynamisme, l'attractivité et l'emploi,
- **La préservation des équilibres financiers de long terme**, encadrés par des indicateurs financiers, ce qui passe par la nécessité de dégager les moyens en fonctionnement nécessaires pour conserver un niveau d'épargne suffisant, sans pour autant pénaliser l'action de proximité ni renoncer à notre ambition.

Ainsi, et au-delà des efforts de gestion accomplis ces dernières années et qui seront poursuivis avec la même intensité en 2019, un recours en complément à la fiscalité, gradué et modéré, s'est avéré nécessaire, dans le cadre d'un plan de marche fiscal adopté en 2015.

Ce plan de marche fiscal mis en œuvre depuis 4 ans ne sera pas activé en 2019, avec une proposition, dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, de stabilité de tous les taux de fiscalité en 2019, y compris pour le taux de CFE qu'il était prévu à l'origine de faire évoluer au même niveau que le taux moyen national.

Ce taux de CFE, appliqué aux entreprises, est aujourd'hui inférieur à la moyenne nationale et le restera donc aussi en 2019, en vue de soutenir l'emploi et de rendre notre territoire attractif pour les entreprises.

Cela est possible aujourd'hui car nous avons su conserver le cap de cette stratégie budgétaire responsable sur le long terme, qui nous sert de fil conducteur depuis plusieurs années, et ce, malgré les contraintes fortes qui ont pesé sur les Collectivités et qui continuent à peser sur elles aujourd'hui.

Grâce aux efforts entrepris, la CAGB a en effet retrouvé en 2018 (sur la base des chiffres de clôture d'exercice) une situation financière équivalente à celle de la fin du mandat précédent, malgré les contraintes inédites qui ont pesé sur ses budgets, avec des compétences beaucoup plus développées, une montée en charge accélérée et un programme d'investissement plus ambitieux.

Cette stratégie est bien sûr confirmée pour 2019, dans le contexte de contractualisation avec l'État.

Au niveau national, nous le savons, la situation des finances publiques reste préoccupante, notamment en matière de dette publique, qui représente plus de 98 % du PIB. Même si les collectivités ne portent que 9 % de la dette publique globale et que cette dette est réservée à l'investissement contrairement à l'État, elles sont associées aux objectifs de redressement fixés par le Gouvernement.

Sur la période 2018 à 2022, l'objectif fixé aux collectivités territoriales de réduction des dépenses de fonctionnement par rapport à leur rythme d'évolution naturelle représente 13 M€.

Nous sommes entrés à partir de 2018 dans un **nouveau dispositif de contractualisation avec l'État**, qui succède au système de ponction pour le redressement des finances publiques en vigueur précédemment, qui avait eu comme impact de priver la CAGB de plus de 12 M€ en cumulé de dotations de l'État.

Le Grand Besançon (comme 228 autres Collectivités) a signé la contractualisation avec l'État le 25 juin 2018 avec un taux maximal d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 %, sous peine de l'application d'une pénalité de 75% du dépassement l'année suivante.

Les discussions vont s'ouvrir avec l'État au premier trimestre 2019 sur la tenue des objectifs au titre 2018, notamment au vu des changements de périmètre (transferts et mutualisations).

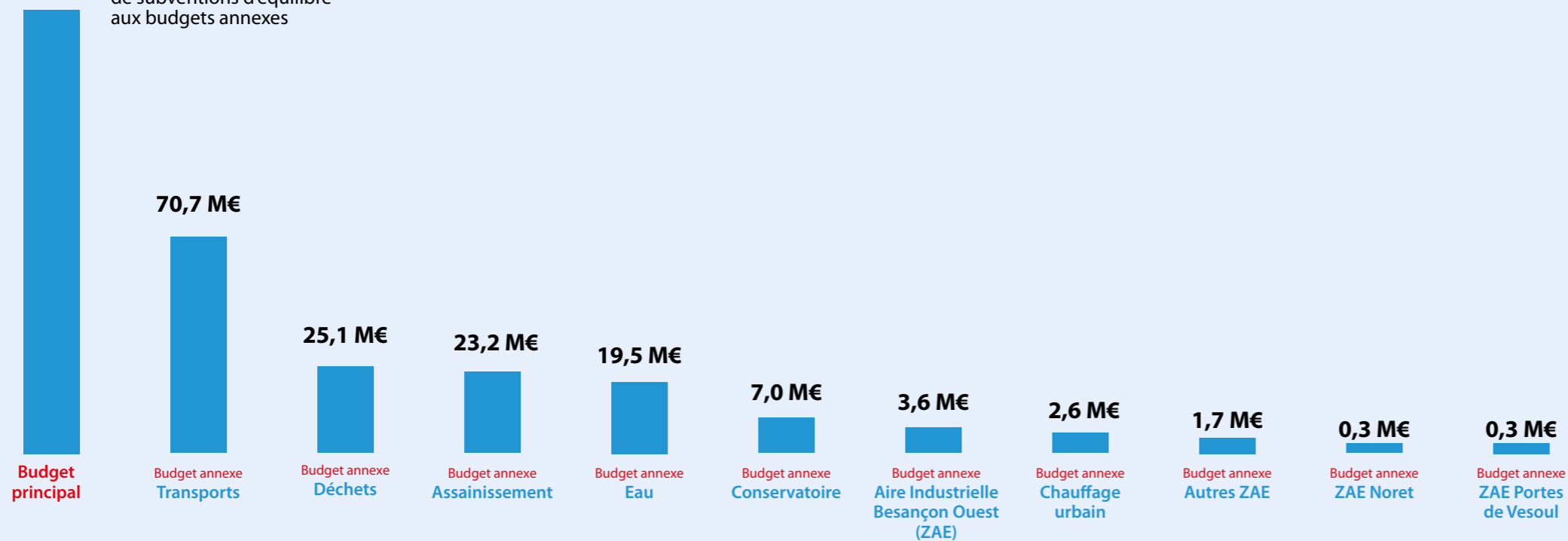
Force est de constater que la contractualisation est aujourd'hui difficilement compatible avec la réalité de la construction communautaire, en n'intégrant que la logique des dépenses supplémentaires, et en ne reconnaissant que peu les impératifs d'harmonisation sur le territoire des niveaux de service, les besoins de mise en commun des ressources d'ingénierie, le poids des mises en conformité réglementaire, ni le besoin de rayonnement et d'attractivité d'un territoire en pleine montée en puissance...

Une pénalité maximale de 750 K€ sera ainsi budgétée par prudence au BP 2019 : elle devrait être inférieure, voire nulle, selon les discussions à intervenir avec l'État sur les changements de périmètre.





150,5 M€ dont 19,8 M€ de subventions d'équilibre aux budgets annexes



À noter

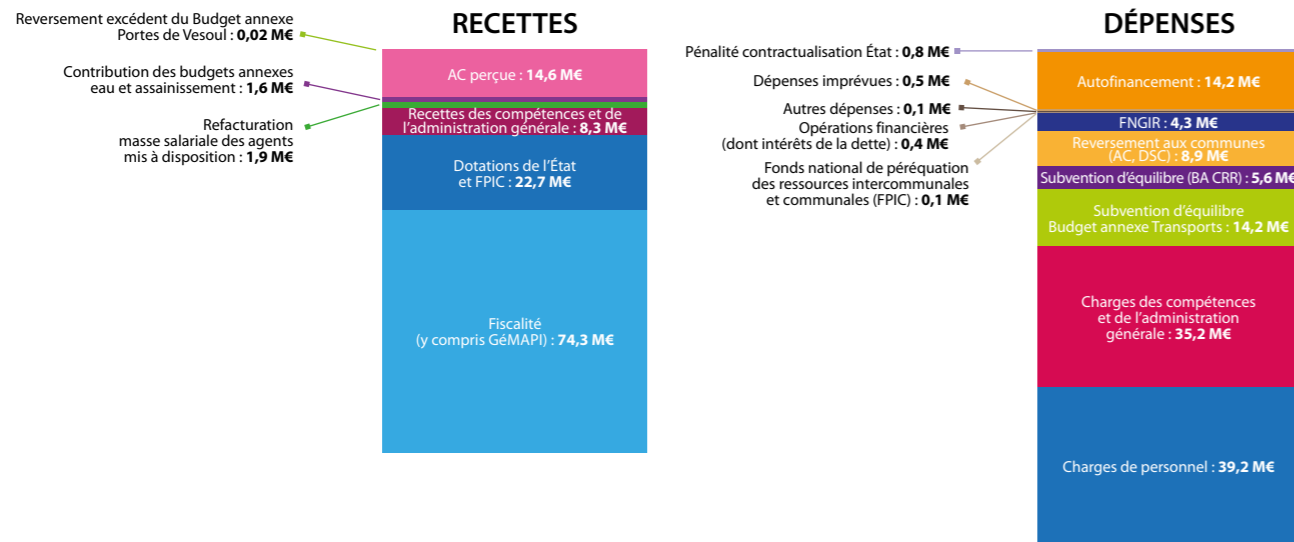
Un budget consolidé de 304,5 M€ (267,2 au BP 2018).

Le budget primitif intègrera 31,7 M€ liés aux transferts des nouvelles compétences dont 2,6 M€ sur le nouveau budget annexe Chauffage Urbain et plus de 29 M€ sur la Voirie en investissement et fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement : 213,9 M€ (contre 204 M€ au BP 2018) dont près de 20 M€ de subventions d'équilibre aux budgets annexes.
- Dépenses d'investissement : 90,6 M€ (contre 63,2 M€ en 2018) dont près de 72 M€ pour les seules dépenses d'équipement (contre 49,5 M€ en 2018).

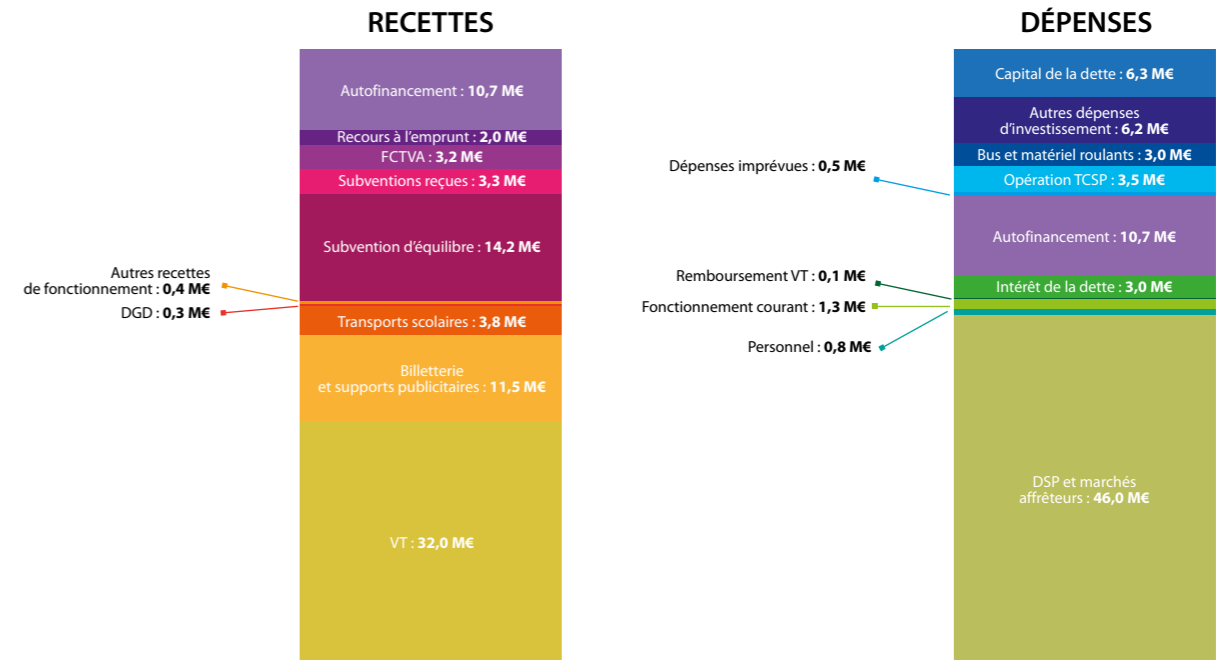
BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT : 123,4 M€
dont 14,2 M€ d'autofinancement

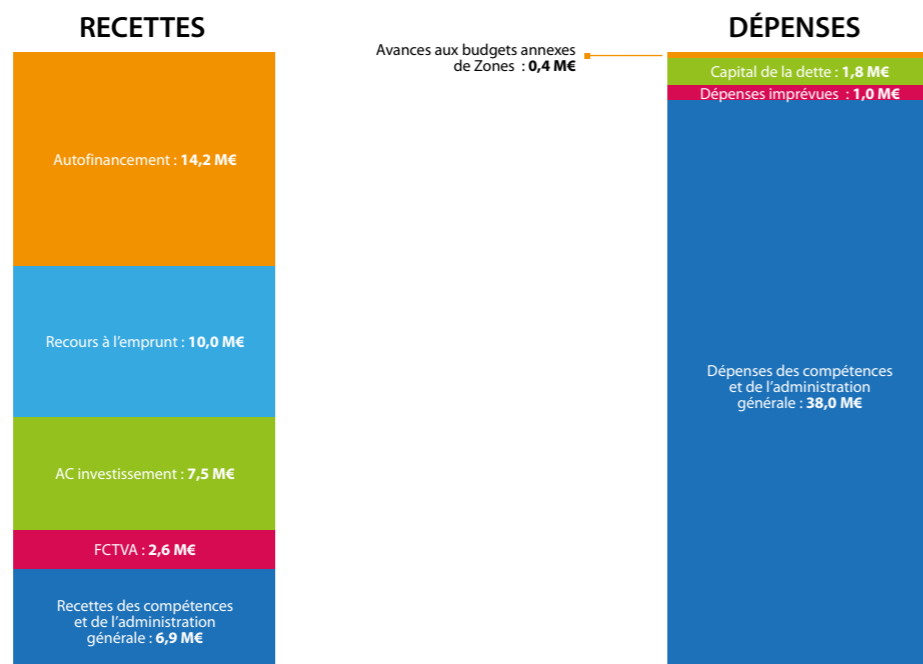


BUDGETS ANNEXES

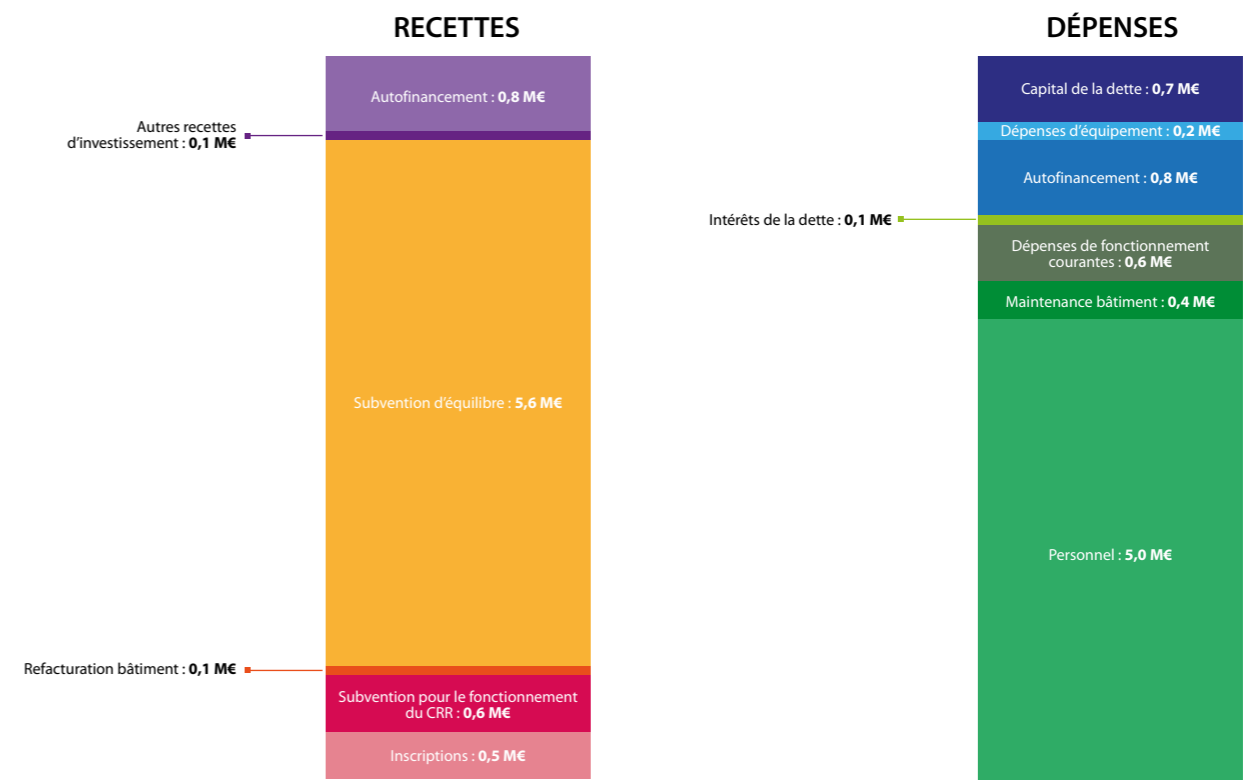
TRANSPORTS : 70,7 M€ en 2019 hors autofinancement (contre 70,3 M€ en 2018) : dépenses de 51,5 M€ en fonctionnement et 19,2 M€ en investissement



INVESTISSEMENT : 41,2 M€

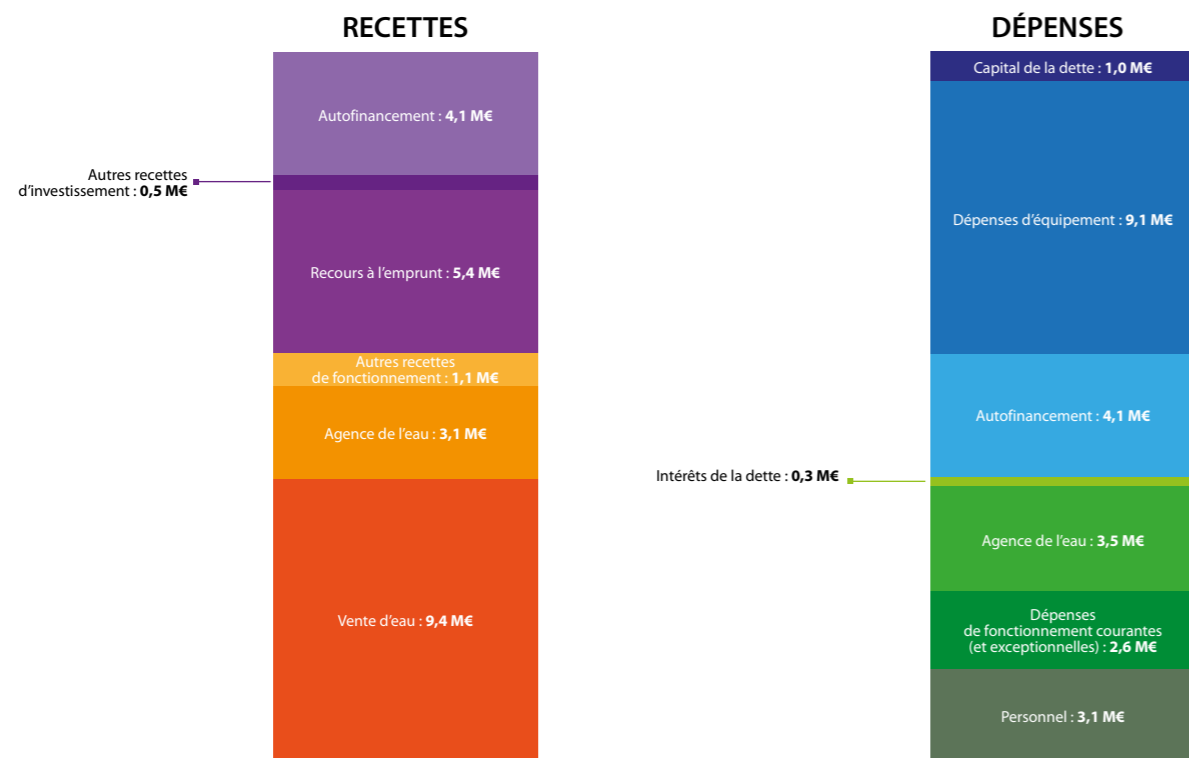


CONSERVATOIRE : 7 M€ en 2019 hors autofinancement (contre 6,8 M€ en 2018) : dépenses de 6,1 M€ en fonctionnement et 0,9 M€ en investissement



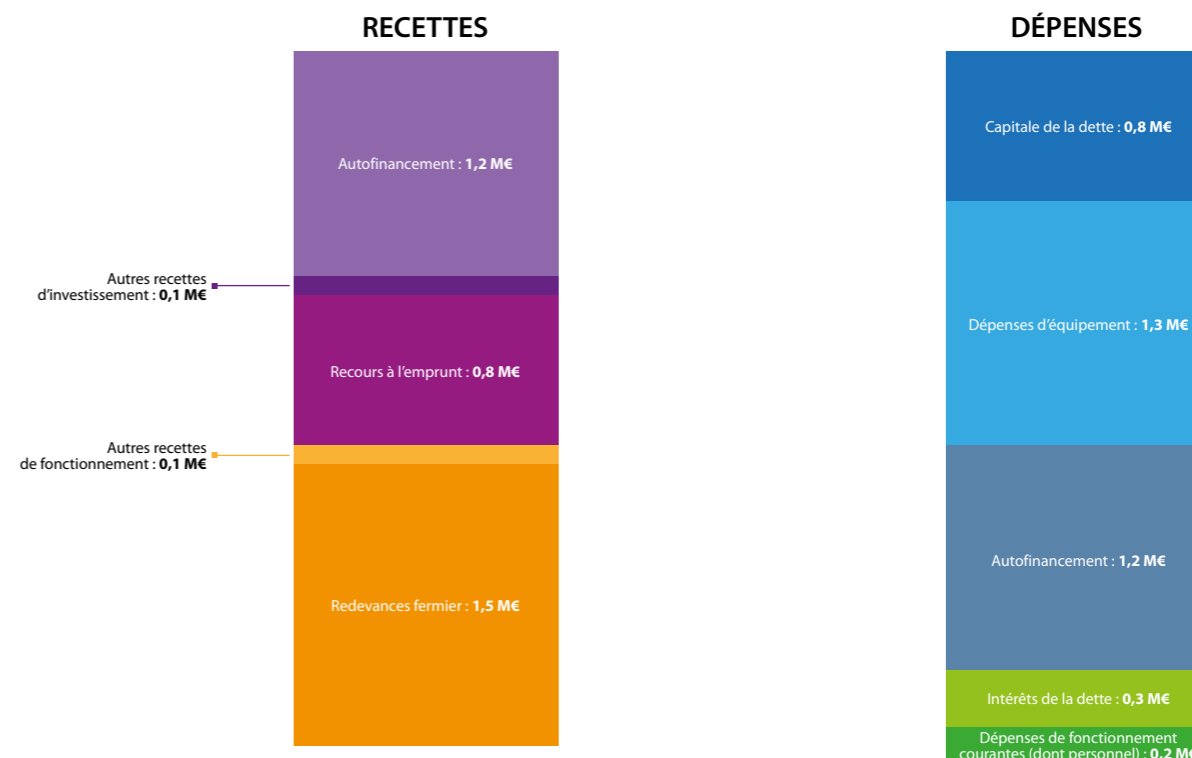
BUDGETS ANNEXES

EAU : 19,5 M€ en 2019 hors autofinancement : dépenses de 9,4 M€ en fonctionnement et 10,1 M€ en investissement

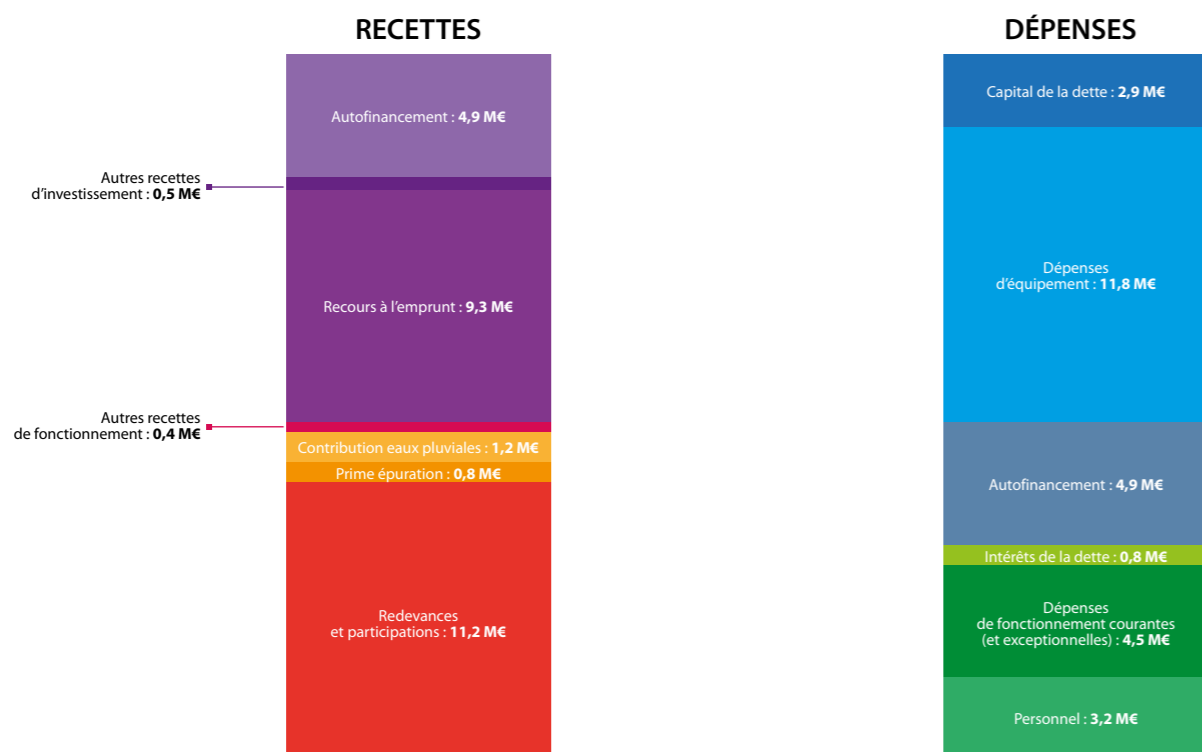


BUDGETS ANNEXES

CHAUFFAGE URBAIN : 2,6 M€ en 2019 hors autofinancement : dépenses de 0,5 M€ en fonctionnement et 2,1 M€ en investissement



ASSAINISSEMENT : 23,2 M€ en 2019 hors autofinancement : dépenses de 8,5 M€ en fonctionnement et 14,7 M€ en investissement



LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Ces budgets sont consacrés à l'aménagement et la commercialisation des différentes zones d'activités du Grand Besançon :

- Zone du Noret : 0,3 M€
- Zone Nord des Portes de Vesoul : 0,3 M€
- Aire Industrielle de Besançon Ouest : 3,6 M€
- Autres ZAE : 1,7 M€

FISCALITÉ STABILITÉ DES TAUX EN 2019

- Taxe d'habitation : 9,63 % (+ 0 %)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 % (+ 0 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 1,17 % (+ 0 %)
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,26 % (+ 0 %)